



L'Union des pêcheurs des Maritimes The Maritime Fishermen's Union

Tel 506.532.2485
Fax 506.532.2487
shediac@mfu-upm.com
www.mfu-upm.com

408, rue Main St
Shédiac, NB
E4P 2G1

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Modifications à la Loi sur les pêches : les revendications des pêcheurs propriétaires côtiers indépendants enfin entendues!

Shédiac (Nouveau-Brunswick), le 7 février 2018 – L'Union des pêcheurs des Maritimes accueille favorablement les changements apportés à la *Loi sur les pêches* par l'honorable Dominic LeBlanc, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière

L'Union des pêcheurs des maritimes est extrêmement satisfaite des modifications législatives proposées à la Loi sur les pêches annoncées par le ministre LeBlanc. Ces modifications enchâsseront dans la loi, les politiques sur le pêcheur propriétaire indépendant et la séparation des flottilles. Ceci améliorera grandement la protection de l'indépendance du pêcheur propriétaire et par conséquent, la vitalité des communautés rurales et côtières du Canada atlantique. De plus, des dispositions supplémentaires conféreront au ministre des pêches le pouvoir de prendre des décisions en matière d'octroi de permis fondées sur des considérations socio-économiques ainsi que pour la préservation et la promotion des pêcheurs propriétaires indépendants. La loi révisée rétablira et modernisera également les mesures de protection et de conservation des habitats marins qui avaient été enlevées par le gouvernement précédent.

« Nous sommes particulièrement heureux et fiers de cette annonce. Les modifications proposées assureront que le pêcheur côtier conservera son indépendance. Nos communautés rurales dépendent de l'activité économique que génère nos pêcheurs. De plus, la protection du poisson et de son habitat est également une préoccupation pour tous les pêcheurs. Une pêche saine et productive débute par un environnement marin sain et productif. Nous voulons que les générations futures puissent profiter pleinement de la pêche tout comme nous le faisons aujourd'hui. » déclare Carl Allen, président de l'Union des pêcheurs des Maritimes. *« Il reste encore du travail à faire pour que ces modifications soient officiellement incorporées dans la loi, mais c'est une victoire pour les pêcheurs indépendants du Canada qui souhaitent maintenir une pêche subvenant aux besoins de leurs familles et de leurs communautés pour les générations à venir. »*

Forte de ses 40 ans, l'Union des pêcheurs des Maritimes regroupe près de 1 300 pêcheurs propriétaires côtiers indépendants en provenance du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui se porte à la défense de leur bien-être collectif et de leurs communautés.

- 30 -

Renseignements supplémentaires :
Annie Chiasson
Coordonnatrice des communications et projets spéciaux
(506) 395 – 6366
annie@mfu-upm.com



L'Union des pêcheurs des Maritimes The Maritime Fishermen's Union

Tel 506.532.2485
Fax 506.532.2487
shediac@mfu-upm.com
www.mfu-upm.com

408, rue Main St
Shédiac, NB
E4P 2G1

PRESS RELEASE

For Immediate Release

Amendments to Canada's Fisheries Act : Independant Fish Harvesters claims finally heard!

Shediac, New Brunswick, February 7, 2018 - Maritime Fishermen's Union welcomes changes to the Fisheries Act by the Honorable Dominic LeBlanc, Minister of Fisheries, Oceans and Coast Guard.

The Maritime Fishermen's Union is extremely pleased with the proposed legislative amendments to the Fisheries Act announced by fisheries Minister LeBlanc today. The proposed changes will enshrine the Owner Operator and Fleet Separation policies into law, thus greatly enhancing the protection of the independent owner operator fishermen and, by extension, Atlantic Canada's small coastal communities. The amendments also add provisions that would give the fisheries Minister authority to make licensing decisions based on socio-economic considerations and for the preservation and promotion of independent owner operators. Furthermore, the revised act will restore and modernize marine habitat conservation and protection safeguards that had been removed by the previous government.

"We are particularly pleased and really proud by this announcement. The proposed changes ensure that our inshore fishermen can maintain their independence. Our communities depend on the economic activity generated by our fishermen. Furthermore, the protection of fish and fish habitat is also a concern for all fishers. A healthy and productive fishery begins with a healthy and productive marine environment. We want future generations to be able to enjoy fishing just as we do," says Carl Allen, president of the Maritime Fishermen's Union. "Although there is still work to do to ensure that these amendments become law, it's a victory for independent fish harvesters across Canada who want to maintain a fishery that supports their families and their communities for generations to come."

The Maritime Fishermen's Union represents nearly 1,300 independent inshore owner-operator fishermen from New Brunswick and Nova Scotia to defend their collective well-being and communities.

- 30 -

For more information :
Annie Chiasson
Communications and Special Projects Coordinator
(506) 395 – 6366
annie@mfu-upm.com